



Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2005

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2005 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2006 du Foyer St-Joseph avec approbation du compte de trésorerie ouvert en 2004
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Budget 2006
 - a) budget de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) budget d'investissements
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
4. Bâtiment de la cure de Rueyres-Treyfayes : approbation de l'investissement extraordinaire occasionné par le remplacement du chauffage
5. Approbation de l'avenant au règlement relatif à la participation communale aux frais de traitement dentaires scolaires
6. Approbation du règlement scolaire communal
7. Approbation des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
8. Réception des jeunes citoyens nés en 1987
9. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 74 (dont 1 arrive après l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée) + un membre du personnel administratif non citoyen de Sâles

Scrutateurs Nicolas Chollet, Guy Seydoux, Gérald Charrière et Philippe Menoud

Mardi 13 décembre 2005, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 48 du 2 décembre 2005.

M. le Président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.



M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2005

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une* N° 13.

Remarques des citoyens : aucune

Approbation : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

► 2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2006 du Foyer St-Joseph avec approbation du compte de trésorerie ouvert en 2004

a) Présentation

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation du budget 2006.

M. Ruffieux rappelle que le Foyer est maintenant partiellement médicalisé. Les salaires sont différenciés selon qu'ils concernent la partie EMS, pension ou exploitation. Ils représentent un total de 56 personnes pour 31.6 postes à 100%.

Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de Fr. 32'928.00 pour un montant total de charges de Fr. 3'053'828.00. Ce budget comprend essentiellement Fr. 2'520.228.00 de frais de personnel.

b) Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Donzallaz procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget 2006 du Foyer St-Joseph.

Ouverture de la discussion : Pas d'intervention

c) Approbation

Le budget 2006 du Foyer St-Joseph ainsi que l'ouverture en 2004 du compte de trésorerie sont approuvés à l'unanimité.

Budget d'investissement :

A la suite d'une petite incompréhension du déroulement de l'assemblée, ce malgré le libellé de l'ordre du jour, M. Ruffieux reprend la parole, au moment de la lecture du budget communal des investissements afin de proposer à l'assemblée le budget des investissements 2006 du Foyer St-Joseph. Ce budget prévoit le remplacement de l'installation d'appel des malades pour un montant de Fr. 75'000.00.

M. Jean-Claude Donzallaz indique que la commission financière n'a fait qu'un seul rapport qui approuve les budgets de fonctionnement et d'investissements du Foyer St-Joseph.

Approbation : l'assemblée communale accepte à l'unanimité l'investissement de Fr. 75'000.00 prévu au budget 2006 du Foyer St-Joseph.

► 3. Budgets 2006

a) budget de fonctionnement

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :



0. Administration

Bien que le prochain conseil communal ne comportera plus que 7 conseillers, nous avons maintenu la même enveloppe budgétaire car la charge de travail reste identique.

L'augmentation des charges pour la rémunération des scrutateurs ainsi que les frais de port est directement liée au nombre de votations et élections prévu en 2006.

En ce qui concerne les salaires, la différence avec le budget 2005 est due à une manière différente de comptabiliser les assurances sociales. Pour des raisons pratiques, celles-ci sont intégralement payées par le poste administration et ventilées dans les autres dicastères.

Ce mode de faire a également été appliqué à un économat global administration/écoles qui a été mis sur pied afin d'obtenir des rabais de quantité.

M. le Syndic projette à l'écran un tableau de synthèse des séances et vacations 2004 de chacun des conseillers ainsi qu'un tableau récapitulatif de la masse salariale de tous les employés de la commune.

1. Ordre public

Protection juridique : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Justice : il s'agit de la participation communale aux frais de justice de paix.

Service du feu : ce compte présente un déficit qui devra être pris en charge par le ménage communal. A l'avenir, il faudra prévoir une modification du règlement afin de permettre la couverture de ce déficit par les taxes non pompier.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacements des abris PC.

2. Enseignement et formation

Administration scolaire : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique. Un projet prévoit de raccorder toutes les classes à Internet ces prochaines années. En ce qui concerne les bâtiments scolaires, l'augmentation du prix du mazout pèse lourdement sur les charges y relatifs.

3. Culte, culture et loisirs

Le Conseil communal étudie actuellement la possibilité de soutenir financièrement les enfants du cercle scolaire de Sâles membres des sociétés locales. C'est pourquoi un montant supplémentaire de Fr. 5'000.00 a été prévu au budget 2006.

4. Santé

M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.

5. Affaires sociales

Fonds cantonal de l'emploi : la contribution passera à Fr. 20.00/habitant en 2006 alors qu'elle était facturée à raison de Fr. 3.00/habitant depuis 2003.

6. Transports et communications

Les frais liés au déneigement ont été revus à la hausse au vu des comptes 2004 et des factures déjà comptabilisées en 2005.

Entretien de la signalisation routière : Fribourg exige que la signalisation des entrées de village soit revue à la suite de la fusion des communes. D'autre part, le projet de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments arrive en phase finale.

7. Environnement

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Epuración : la taxe de base passera de Fr. 1.20/m³ à Fr. 1.40/m³ ceci afin de couvrir les frais d'exploitation.

Ordures ménagères : une augmentation de Fr. 30.00 à Fr. 40.00 de la taxe de base est incontournable pour 2006. D'autre part, le règlement devra être revu l'année prochaine afin de permettre de facturer une taxe de base et une taxe au sac qui répondent aux exigences du canton quant à la couverture des frais d'élimination des déchets.



8. Economie

L'assemblée des délégués du Triage forestier a décidé que le déficit budgétaire prévu serait couvert par les réserves 2004. C'est pourquoi, aucun montant ne figure au budget communal.

9. Finances et impôts

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 4 mio. Les recettes proviennent principalement de l'impôt, plus particulièrement de l'impôt sur les personnes physiques.

Pour conclure, il est à relever que le budget de fonctionnement 2006 prévoit un excédent de charges de Fr. 184'943.00 pour un montant total de charges de Fr. 4'274'460.00.

b) rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Donzallaz procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

La discussion est ouverte : aucune remarque

c) approbation

Le budget de fonctionnement 2006 est approuvé à l'unanimité

d) Budget des investissements

Administration : Fr. 5'000.00 pour le renouvellement du parc informatique.

Abri PC de Maules : le montant de Fr. 300'000.00 est un report du solde des travaux, l'investissement global ayant déjà été approuvé par l'assemblée. Les subventions sont également des reports. M. Jean-Marc Seydoux explique que le gros-œuvre et l'aménagement extérieur sont presque terminés. Afin d'éviter des infiltrations d'eau, l'aménagement intérieur sera effectué après les travaux relatifs à la construction des étages supérieurs, soit vers avril-mai 2006.

Trottoir de Maules : le montant de Fr. 200'000.00 est un report du budget 2005, l'assemblée devant approuver la somme de Fr. 80'000.00 complémentaire car le projet a quelque peu évolué notamment en ce qui concerne la sécurisation du carrefour de la Chapelle. Part pour l'éclairage public : Fr. 30'000.00 reporté du budget 2005. Les plans du projet sont montrés à l'assemblée et Nicolas Savary explique que l'aménagement du carrefour est absolument nécessaire pour permettre le croisement des véhicules lourds et assurer une réelle sécurisation de cette zone.

Parking de Sâles : Fr. 240'000.00. Afin de permettre la mise en zone du quartier Les Mosses, le canton a exigé l'aménagement d'une zone de rétention. Le Conseil communal en a profité pour coupler cette zone avec un projet d'aménagement d'un parking. En effet, le parking actuel est totalement occupé par le personnel du foyer St-Joseph et de l'administration ainsi que les instituteurs et la création d'une nouvelle zone de parcs correspond à un réel besoin. Nicolas Savary commente le plan qui est présenté à l'assemblée. Il a également été constaté que le collecteur d'eaux claires et usées est en très mauvais état dans cette zone.

M. Lucien Menoud : Y aura-t-il un accès entre le parking du foyer St-Joseph et le nouveau ?

M. Nicolas Savary : non

M. Lucien Menoud : Cette liaison pourrait être utile.

M. Nicolas Savary : Le vœu du foyer est de rester indépendant. Par ailleurs, plusieurs places du futur parking seront réservées pour le foyer.

Approvisionnement en eau : Fr. 20'000.00 pour les travaux courants

Protection des eaux : Fr. 100'000.00 pour le hameau de Rueyres-Treyfayes partiellement compensés par des participations de privés et les taxes de raccordement, ceci à hauteur d'environ Fr. 60'000.00. Fr. 31'000.00 pour la rétention d'eau des Mosses. Fr. 58.000 pour le PGEE et Fr. 188'000.00 pour l'AIMPGPS.

Cimetière : Fr. 25'000.00 de report pour la participation communale à l'aménagement de la chapelle mortuaire.



Aménagement du territoire : Fr. 53'000.00 pour le PAL et Fr. 34'500.00 pour la numérisation du cadastre.

Le budget des investissements 2006 boucle avec un excédent de dépenses de Fr. 902'760.00 pour un total de Fr. 1'364'500.00.

e) rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Donzallaz procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au budget 2006 des investissements et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Questions : aucune

f) approbation

Le budget des investissements 2006 est accepté à l'unanimité.

► **4. Bâtiment de la cure de Rueyres-Treyfayes : approbation de l'investissement extraordinaire occasionné par le remplacement du chauffage**

M. Jean-Marc Seydoux donne les explications suivantes :

La Cure est composée de 3 appartements dont deux étaient chauffés par une petite installation aménagée dans la cuisine de l'appartement du rez-de-chaussée. L'hiver dernier, ce chauffage est tombé en panne plusieurs fois. Nous avons donc dû remplacer d'urgence cette installation qui a coûté Fr. 35'000.00.

Questions : aucune

Approbation : l'investissement extraordinaire de Fr. 35'000.00 relatif au remplacement du chauffage est approuvé à l'unanimité.

► **5. Approbation de l'avenant au règlement relatif à la participation de la commune aux frais de traitements dentaires scolaires**

La parole est donnée à Mme Georgette Fragnière pour quelques explications relatives aux deux modifications proposées.

Subvention communale pour les traitements orthodontiques : à ce jour, les enfants bénéficiant d'une prestation allouée par des tiers, quel qu'en soit le montant, ne pouvaient pas prétendre à l'aide financière communale annuelle de Fr. 200.00. Le Conseil communal propose de modifier ce point de sorte à ce que l'aide financière soit octroyée jusqu'à concurrence d'un montant maximal annuel de Fr. 200.00 y compris les prestations partielles effectivement perçues par des tiers.

Factures des médecins dentistes et orthodontistes : La modification proposée prévoit un délai de remise des factures de 6 mois dès leur émission.

En cas d'acceptation par la commune, ces modifications n'entreront en vigueur qu'une fois approuvés par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Questions : aucune

Approbation : l'avenant au règlement relatif à la participation de la commune aux frais de traitements dentaires scolaires est approuvé à l'unanimité.



► 6. Approbation du règlement scolaire communal

La mise à jour du règlement scolaire, comme tous les autres règlements communaux, fait partie des exigences du canton suite à la fusion des communes.

M. Damien Morand indique que le règlement proposé à l'assemblée est basé sur les 4 anciens règlements et qu'il a déjà été préavisé favorablement par la Direction de l'instruction publique. Ce règlement est projeté à l'écran et M. Damien Morand en lit les principaux articles.

Questions :

M. François Oberson : un avenant à ce règlement devrait être prévu concernant les éventuels accidents dus à l'état des routes.

M. Damien Morand : nous avons des nouveaux véhicules équipés de l'abs, de pneus clous, de chaînes à neige et nos chauffeurs sont très compétents.

M. Nicolas Savary : à la suite des mécontentements exprimés, il a été décidé, avec la collaboration des équipes d'ouvriers, que l'ouverture, le salage et le gravillonnage des routes seront intensifiés cet hiver sans tenir compte du budget. Le bilan sera tiré au printemps.

M. François Oberson : le Conseil communal est responsable en cas d'accident

M. Olivier Allaman : la loi sur la circulation routière est claire et donne la responsabilité au conducteur qui doit adapter sa conduite aux conditions de circulation.

M. François Oberson : à Estévenens, il est arrivé que les chauffeurs refusent de circuler.

M. Olivier Allaman : cela relève effectivement de la responsabilité du conducteur.

Mme Marianne Monney : Dans l'organisation des bus scolaires, certains enfants doivent attendre de 5 à 8 minutes entre deux bus. Sous quelle responsabilité sont-ils à ce moment ?

M. Damien Morand : Les enfants sont sous la responsabilité du corps enseignant 15 minutes après l'école. Au-delà, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

Approbation : le règlement scolaire communal est approuvé à l'unanimité

► 7. Approbation des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)

La parole est donnée à Mme Georgette Fragnière pour quelques explications qui ont également paru dans le Bulletin communal.

L'approbation de ces statuts est essentielle afin d'offrir au district de la Gruyère un outil performant dans le secteur social ainsi que le secteur santé. Ceci permettra de développer un travail en réseau dans un souci constant de service de qualité.

Questions : aucune

Approbation : les statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) sont approuvés à l'unanimité

► 8. Réception des jeunes citoyens

M. le Syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyennes et citoyens nés en 1987. Sur les 20 invités, 8 ont répondu présents, 4 (Sébastien Gremaud, Vincent Pasquier, Laurence Caille et Grégory Conus) s'étant excusés. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique. Après quoi, il les appelle nominativement, dans l'ordre alphabétique, sous les applaudissements de l'assemblée.

M. Allaman leur formule ses vœux de réussite avant que **Mme Georgette Fragnière**, conseillère communale et **M. Sébastien Frossard**, conseiller communal, leur remettent en guise de présent un bon à recevoir de l'ouvrage CH-2005.



► Divers

Extension de la zone résidentielle En l'Haut des Roches :

M. Charly Brodard : cette extension prévoit une douzaine de parcelles de 900 à 1'000 m². Le dossier est actuellement chez l'ingénieur pour l'élaboration du plan de détail. Les infrastructures d'eaux usées sont déjà en place. Le prix sera proposé à l'assemblée de printemps. Cette zone est le seul terrain encore disponible jusqu'à la révision du PAL (Plan d'aménagement local).

M. Lucien Menoud : cette extension est-elle bien située à droite du quartier actuel ?

M. Olivier Allaman : c'est exact

M. Lucien Menoud : pense que le prix devrait être revu à la hausse car il s'agit, à ses yeux, du dernier beau quartier.

M. Charly Brodard : le calcul du coût d'aménagement de cette extension n'a pas encore été fait mais sera, de toute manière, proposé à l'assemblée communale.

M. Olivier Allaman : suite au questionnaire sur le PAL, la population s'est clairement prononcée pour un village à dimension humaine. Un prix préférentiel est proposé aux résidents de la commune mais la différence devrait être effectivement plus grande avec les personnes provenant de l'extérieur.

M. Philippe Menoud : s'inquiète des routes d'accès à cette zone

M. Charly Brodard : une route existe déjà qui figure sur le plan. Des bras accèderont aux différentes parcelles mais il est trop tôt pour en savoir plus. La famille Pittet bénéficie d'un droit de passage sur ce lotissement. Ceci reste encore à négocier. Les projets précédents prévoyaient des parcelles de 1'300m² ce qui était beaucoup trop grand.

M. Olivier Allaman : lors de l'assemblée de printemps, nous ferons une présentation du plan de détail définitif et du prix de vente. Actuellement, il ne reste plus un seul terrain communal.

M. Eric Menoud : demande combien de parcelles sont prévus

M. Charly Brodard : 10 à 12 parcelles

M. Gérard Perroud : lors de l'épuration de Romanens les collecteurs EU, d'eaux claires, d'adduction d'eau et défense incendie ont déjà été installés. Tout est prêt.

M. Gilbert Descloux : n'a aucune remarque à faire sur cette zone en particulier mais se demande s'il ne s'agit pas de spéculation lorsque des gens, déjà propriétaires de plusieurs objets sur la commune, achètent encore une parcelle.

M. Charly Brodard : il n'a jamais été dit qu'on ne vendait pas de terrain communal à qui est déjà propriétaire dans la commune. Dans le cas suggéré par M. Descloux, les propriétaires projettent d'y habiter.

M. Olivier Allaman : il s'agit de spéculation lorsqu'on achète pas cher pour revendre beaucoup plus cher.

M. Lucien Menoud : y a-t-il beaucoup de demandes ?

M. Charly Brodard : beaucoup effectivement

M. Olivier Allaman : depuis quelques années, nous assistons à une explosion des constructions dans la région Bulle-Vuadens-Vaulruz et Sâles.

M. Jean-Luc Menoud : une des solutions pour éviter cette explosion serait d'augmenter le prix du terrain.

M. Olivier Allaman : nous avons pris acte de la volonté populaire de ne pas aller trop vite et d'équilibrer l'évolution de la démographie.

Décharge sauvage de sacs poubelles dans la commune :

M. Olivier Allaman montre une photo de sacs poubelles abandonnés en pleine nature.

M. Michel Terrapon : Cette situation est de plus en plus fréquente mais nous avons toujours pu, à ce jour, trouver et amender les responsables qui n'étaient pas des habitants de la commune. Il est à relever que ce n'est pas très agréable de fouiller des poubelles.

La déchetterie de Sâles est ouverte selon des horaires fixes et des petites déchetteries sont à disposition dans les villages avoisinants. L'avantage de ces petits points de collecte est qu'ils sont ouverts en tout temps. En règle générale, cela se passe bien mais nous avons déjà dû faire face à quelques petits problèmes et nous demandons à chacun de respecter ces endroits. Michel Terrapon donne l'exemple du gazon et du dépôt de branches de Romanens. En cas de débordements trop importants, nous serons obligés de fermer ces endroits et d'y imposer des heures d'ouverture avec, comme conséquence, une augmentation des coûts de personnel.

M. Jean-Claude Donzallaz : pense qu'on devrait fermer le dépôt de branches pendant le week-end car des grosses jeeps ont déjà été vues qui ne sont pas à des habitants de Sâles

M. Michel Terrapon : en fermant, nous pénalisons aussi les résidents de la commune. Nous tiendrons compte de cette remarque pour la surveillance.

Mme Hélène Moret : dans les tourbières de Sâles, il y a une autochargeuse en décrépitude depuis 7-8 ans.

M. Nicolas Savary : ce sujet est abordé à chaque séance du groupe Tourbières. Il faudra que l'employé communal s'en occupe soit en la déposant devant la maison du propriétaire soit à la mettant à la ferraille.



M. Christian Savary : peut-on connaître le tonnage mensuel des ordures ?

M. Michel Terrapon : n'a pas les chiffres avec lui

M. Christian Savary : lors de l'introduction de la taxe au sac, le tonnage avait énormément chuté. Il serait intéressant de savoir où il en est aujourd'hui.

M. Michel Terrapon : les possibilités offertes par la déchetterie réduisent ce tonnage. Il serait effectivement intéressant de refaire le calcul du tonnage par habitant.

La parole est donnée à l'assemblée :

M. Michel Descloux : revient sur le budget d'investissement du Foyer St-Joseph et demande où cet objet est inscrit au tractanda.

M. Olivier Allaman : Il s'agit du point 2 du tractanda.

M. Lucien Menoud : l'affectation de l'abri PC Maules est-il déjà connu ?

M. Jean-Marc Seydoux : nous avons reçu une demande de la société de jeunesse mais nous attendons la fin des travaux et l'inspection des autorités cantonales.

Mme Thérèse Gremaud : la pastorale a organisé un repas pour les personnes âgées et il a été constaté la difficulté d'accès à la grande salle de la Couronne. Existe-t-il un projet pour donner accès à la salle aux chaises des personnes handicapées et aux sorties de secours en cas d'évacuation d'urgence.

M. Olivier Allaman : nous pourrions effectivement étudier un tel projet pour les personnes à mobilité réduite.

M. Christian Savary : intervient pour informer que les sorties de secours du bâtiment ne sont plus conformes par rapport à la capacité de cette salle.

M. Olivier Allaman : Ce point est à retenir au niveau du Conseil communal. L'extérieur du bâtiment a été bien refait mais nous avons omis cet aspect. Le Conseil communal va s'occuper de ce dossier.

M. Georges Donzallaz : demande des nouvelles au sujet des futures élections communales

M. Olivier Allaman : Nicolas Savary, Georgette Fragnière, Michel Terrapon, Damien Morand et Jean-Marc Seydoux ne se représenteront pas. Nous sommes en court de recherche de personnes pour la liste d'entente. Il est important d'essayer de maintenir l'équilibre de la représentation des villages.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** clôt cette assemblée communale à 21h35 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic